



CERNAY

AMAP Steaks hachés Ferme Richart



Saison 2020/2021

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat est signé entre

Le PRODUCTEUR	Le CONSOM'ACTEUR
EARL RICHART - Antoine RICHART	(NOM, Prénom)
125 Grand Rue 68 480 ROPPENTZWILLER	(Adresse) (Code postal, Commune)
Tel : 03.89.07.94.49 //06.87.12.15.83 earlrichart@yahoo.fr	Téléphone : Courriel :

Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAMAP** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une Amap c'est quoi ? ») et ceux de l'économie sociale et solidaire.

LES PANIERS : le consom'acteur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre des paniers dont la composition est la suivante :

Type de production : Viande d'élevage, en cours de conversion bio.

COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :

Le consom'acteur compose son panier selon son souhait en choisissant le nombre de steaks qu'il souhaite acheter à chaque distribution, tous les mois (voir le détail des dates de distribution).

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Prix total du panier
Steaks hachés surgelés	1.90 €		
TOTAL PANIER			

Les steaks ont un poids de 125 g, sont surgelés et emballés à l'unité.
Viande provenant de vaches laitières âgées de 4 à 6 ans, en cours de conversion bio.

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu une fois par mois pendant la durée de la saison au lieu et aux dates indiqués ci-après:

Durée de la saison pour le consom'acteur:	La saison commence le et se termine le 05 mars 2021.												
Nombre total de distributions :	La saison correspond à paniers. (12 paniers pour la saison complète, commençant le 03 avril 2020)												
Jours de distribution	Les distributions ont lieu les vendredis, entre 18h00 et 18h45												
Dates de distribution :	<table border="1"> <tr> <td><input type="radio"/> 03 avril 2020</td> <td><input type="radio"/> 15 mai 2020</td> <td><input type="radio"/> 12 juin 2020</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 10 juillet 2020</td> <td><input type="radio"/> 07 août 2020</td> <td><input type="radio"/> 04 septembre 2020</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 02 octobre 2020</td> <td><input type="radio"/> 13 novembre 2020</td> <td><input type="radio"/> 04 décembre 2020</td> </tr> <tr> <td><input type="radio"/> 08 janvier 2021</td> <td><input type="radio"/> 05 février 2021</td> <td><input type="radio"/> 05 mars 2021</td> </tr> </table>	<input type="radio"/> 03 avril 2020	<input type="radio"/> 15 mai 2020	<input type="radio"/> 12 juin 2020	<input type="radio"/> 10 juillet 2020	<input type="radio"/> 07 août 2020	<input type="radio"/> 04 septembre 2020	<input type="radio"/> 02 octobre 2020	<input type="radio"/> 13 novembre 2020	<input type="radio"/> 04 décembre 2020	<input type="radio"/> 08 janvier 2021	<input type="radio"/> 05 février 2021	<input type="radio"/> 05 mars 2021
<input type="radio"/> 03 avril 2020	<input type="radio"/> 15 mai 2020	<input type="radio"/> 12 juin 2020											
<input type="radio"/> 10 juillet 2020	<input type="radio"/> 07 août 2020	<input type="radio"/> 04 septembre 2020											
<input type="radio"/> 02 octobre 2020	<input type="radio"/> 13 novembre 2020	<input type="radio"/> 04 décembre 2020											
<input type="radio"/> 08 janvier 2021	<input type="radio"/> 05 février 2021	<input type="radio"/> 05 mars 2021											
Lieu de distribution :	Conciergerie du complexe sportif rue René Guibert à CERNAY												

AMAP Steaks hachés LA FERME RICHART

CERNAY

Saison 2020/2021

LE PRIX ET LES PAIEMENTS :		
Prix d'un panier	Voir tableau	Soit : €
Prix pour la saison € X paniers = €	
Paiement soit : • Par chèques à l'ordre de : SAS RICHART • Par virement (se renseigner au point info)	<input type="checkbox"/> Si le montant total pour la saison est inférieur à 50.00 € 1 chèque de €, encaissement en mai 2020 ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison <input type="checkbox"/> Si le montant total pour la saison est supérieur à 50.00 € 1 chèque de.....€, encaissement en mai 2020 ou lors de l'inscription pour les personnes s'inscrivant en cours de saison Ou 3 chèques de.....€, encaissement en mai 2020, en septembre 2020 et le dernier en janvier 2021.	

Carte à points :

Vous souhaitez de temps en temps pouvoir prendre **plus** de steaks que votre panier hebdomadaire ? Il s'avère que la charte des amaps ne permet pas d'achats supplémentaires hors contrats et de paiements en argent liquide sur les lieux de distribution. Pour répondre à ce type de demandes, ThurAmap a créé pour vous la carte à points. **Pour l'amap Ferme Richart**, vous pouvez acquérir une carte sans date limite d'utilisation, et renouvelable/rechargeable sous conditions.

- d'une valeur mini de 19 points (19 €)

- et d'une valeur maxi de 40 points (40 €)

Cette carte vous permet également de choisir des oeufs.

Paiement par chèque à l'ordre du producteur lors de l'achat de la carte.

Attention ! S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'amap **Ferme Richart** pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Renseignez-vous auprès de votre Amap ou au point info de ThurAmap.

Le consom'acteur doit également s'acquitter de sa cotisation annuelle à ThurAmap (8 €), pour la saison 2020/2021. Une seule cotisation pour toute la saison et par personne, quel que soit le nombre d'Amaps auxquelles vous êtes inscrit(e).

Merci d'indiquer ci-dessous si vous êtes intéressé(e), pour participer au comité de pilotage de l'AMAP « LA FERME RICHART »

OUI

NON

Fait à, le et signé en deux exemplaires par les 2 parties :

Le producteur	Le consom'acteur
(signature).....	(signature).....